

20.03.2026

architectes
maîtres d'œuvre
experts

ame

CCFT

DCE Ind A

Lot 01 - CCFT – Plâtrerie, faux-plafond



AMENAGEMENTS DRD LIMOGES FRANCE TRAVAIL

82 AVENUE DU GENERAL LECLERC 87100 LIMOGES

MAÎTRE D'OUVRAGE

France Travail

11 Rue du Puy Ponchet 87100 Limoges

MAÎTRE D'OEUVRE

AME ARCHITECTURE

39, av Pierre 1er de Serbie 75008 Paris FRANCE

Paris

Lyon

Montpellier

Bordeaux

Nancy

Lille

1 SOMMAIRE

1	SOMMAIRE	2
2	PRESCRIPTION PARTICULIERE	3
2.1	CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF APPLICABLE AU PROJET	3
2.1.1	NORMES CODE DU TRAVAIL/ERT	3
2.1.2	NORME INCENDIE.....	3
2.1.3	HYGIENE ET SECURITE	4
2.1.4	Règlements et normes.....	4
2.2	PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE CLOISONS /PLATRERIE	4
2.2.1	Cloisons en plâtre	4
2.2.2	Parements en plaques de plâtre cartonées (et cas assimilés).....	5
2.2.3	Enduits en plâtre	5
2.2.4	Classement au feu:.....	5
2.2.5	Qualité acoustique	5
2.2.6	Fixations	5
2.2.7	Accessoires de montage.....	5
2.2.8	Parements des matériaux	5
2.3	PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE MENUISERIES INTERIEURES.....	6
2.3.1	Fixations	6
2.3.2	Protection des ouvrages.....	6
2.3.3	Serrures	6
2.3.4	Ferme-portes	6
2.3.5	Tolérances et jeux.....	6
2.4	CALEPINAGE FAUX PLAFONDS	6
2.5	REBOUCHAGE DES RESERVATIONS	7
2.6	PRESTATION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE	7
2.6.1.1	Les études de conception complètes, avec notamment :.....	7
2.6.1.2	Le respect des normes constructives françaises et notamment :.....	7
2.6.2	ASSURANCES	7
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES – POSTES ARCHITECTURAUX	8
3.1	INSTALLATION & PREPARATION DE CHANTIER	8
3.1.1	Installation chantier & Base vie.....	8
3.1.1.1.1	Fourniture et pose de panneau de chantier format A0.....	8
3.1.1.1.2	Fourniture et mise en œuvre de clôture de chantier.....	8
3.1.1.1.3	Fourniture et pose de panneaux de chantier interdits au public pour condamnation pendant chantier	8
3.1.1.1.4	Fourniture et mise en place d'une base vie	8
3.1.2	Gestion administrative & etudes préalables	9
3.1.2.1	Études préalables, EXE.....	9
3.1.2.2	DOE	9
3.1.3	COMPTE PRORATA	9
3.2	'OUVRAGE DE CLOISONS ET PLÂTRERIE.....	9
3.2.1	CLOISONS SECHES.....	9
3.2.1.1	Cloison placo hydro de plancher à plancher	9
3.2.1.2	Cloison coupe-feu 1h placo de plancher à plancher	10
3.2.1.3	'BOUCHAGE AU PLÂTRE DIVERS ET FINITIONS	10
3.2.1.4	FOURNITURE ET POSE BAGUETTES D'ANGLE	11
3.2.1.5	Cloison placo SAA 120 de plancher à plancher	11
3.2.1.6	Cloisons SAA 120 en partie haute du mur mobile	12
3.2.1.1	Enduit plâtre et finition poteaux béton.....	12
3.3	OUVRAGE DE FAUX-PLAFOND	12
3.3.1	Fourniture et pose de faux-plafond 60*60*4cm HSFP 2.50.....	13
3.3.2	Fourniture et pose de faux-plafond 60*60*4cm Pour locaux humides HSFP 2.50	13
3.3.3	'Fourniture et pose de faux-plafond 60*60cm HSFP 2.50 – Dalles colorées.....	14
3.3.4	Barrières de protection phoniques	14

2.1 CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF APPLICABLE AU PROJET

2.1.1 NORMES CODE DU TRAVAIL/ERT

- Les travaux et aménagements prévus dans le cadre du présent projet sont soumis aux dispositions du **Code du travail** relatives à la conception, à la construction, à l'aménagement et à l'utilisation des **Établissements Recevant des Travailleurs (ERT)**.
L'ensemble des prescriptions visent à assurer la **sécurité**, la **santé**, et le **confort des travailleurs** au sein des locaux.
- Les dispositions applicables sont notamment les suivantes :
- **Articles R.4216-1 à R.4216-30** du **Code du travail**, relatifs aux règles de construction, d'aménagement et d'entretien des lieux de travail.
- **Articles R.4222-1 à R.4222-26** : ventilation et assainissement des locaux.
- **Articles R.4223-1 à R.4223-15** : éclairage naturel et artificiel des lieux de travail.
- **Articles R.4224-1 à R.4224-31** : issues, dégagements et accès de secours.
- **Articles R.4225-1 à R.4225-4** : installations électriques et protections associées.
- **Articles R.4226-1 à R.4226-19** : sécurité incendie, moyens d'évacuation et d'alerte.
- **Articles R.4227-1 à R.4227-41** : prévention des incendies et explosion.
- **Articles R.4228-1 à R.4228-29** : hygiène, commodités, vestiaires et locaux de restauration.
- Sont également applicables :
- L'**Arrêté du 19 juillet 2011** fixant les **règles techniques de sécurité et d'accessibilité applicables aux ERT** ne recevant pas de public.
- Les **prescriptions relatives à l'accessibilité des travailleurs handicapés** issues de l'article R.4216-2 du **Code du travail**, garantissant notamment :
 - une largeur de passage utile minimale de 0,83 m pour les portes,
 - des circulations horizontales et verticales adaptées,
 - la conformité des sanitaires, zones de repos et espaces de travail.
- Les dispositions de ces textes s'appliquent à l'ensemble des ouvrages, qu'ils soient neufs, modifiés ou réhabilités, et concernent aussi bien les aménagements architecturaux, les installations techniques que les équipements de sécurité.

Le décret n° 92-332 du 31 mars 1992 relatif à la sécurité et à la santé concernant notamment :

- La température des locaux,
- Les installations sanitaires et de restauration,
- Les règles de sécurité,
- La prévention des incendies et l'évacuation,
- Le dossier de maintenance des lieux de travail.

Les principes généraux de prévention notamment :

- Les obligations de l'employeur - Article L.4121-2 du code du travail,
- La réparation des dégagements - Article R.235-1, R.235-4-3, R.232-12-2, R.232-12-4 du code du travail,
- Les mesures spécifiques des locaux où sont stockées où manipulées des matières inflammables – Décret n° 2002-1553 du 24 décembre 2002,
- Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie fixée par les articles R.232-12-17 à R.232-12-22.

2.1.2 NORME INCENDIE

Le bâtiment respectera toutes les normes incendie suivant :

- Le classement et l'usage du bâtiment,
- L'implantation vis-à-vis des tiers,
- Le classement au feu des matériaux,
- La stabilité au feu des structures,
- Les moyens d'alarme réglementaires et agréés,

- Les moyens de lutte contre l'incendie (plan, extincteurs, ...)

2.1.3 HYGIENE ET SECURITE

Le bâtiment respectera toutes les dispositions particulières relatives à l'hygiène et la sécurité :

- Le code de l'Environnement I.C.P.E. (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), Livre V, Titre IV.

La conception des bâtiments suivra les recommandations suivantes :

- « Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité », publié en 2006 par l'INRS - Institut National de Recherche et de Sécurité.

2.1.4 REGLEMENTS ET NORMES

Les provenances, les qualités, les caractéristiques, les types, les dimensions et les poids, les procédés de fabrication, les modalités d'essai, de marquage, de contrôle et de réception des matériaux et des produits préfabriqués doivent être conformes aux normes homologuées ou réglementations en vigueur au moment de la signature du marché.

L'entrepreneur est réputé connaître ces normes et exécuter les travaux dans les règles de l'art. En cas d'absence de normes, d'annulation de celle-ci ou de dérogations justifiées, notamment par des progrès techniques, les propositions de l'entreprise sont soumises à l'agrément du Maître d'Œuvre. L'entrepreneur doit, notamment, respecter les documents suivants : Normes Françaises AFNOR Documents Techniques Unifiés et en particulier :

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans le CCFT, les ouvrages à exécuter seront conformes à la réglementation en vigueur et notamment aux documents généraux suivants Documents Techniques Unifiés (D.T.U.)

- D.T.U. 25.232 Plafonds suspendus plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues.

- D.T.U 25.41 Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées).

- D.T.U 58.1 Travaux de mise en œuvre - Plafonds suspendus.

- NF DTU 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre.

- DTU 25.231 : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite

- DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre -

Exécution des cloisons en carreaux de plâtre

- NF DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de plâtre

- DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches - Plaques de parement en plâtre isolant

- DTU 26.1 : Travaux d'enduits de mortiers

- DTU 27.2 : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux

- NF DTU 58.2 : Plafonds tendus

- les Normes Françaises homologuées (NF) applicables aux travaux de ce corps d'état :

- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

- les Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux DTU ;

- les règles de sécurité éditée par le Ministère du Travail et en particulier le décret du 31 mars 1992 relatif aux dispositions concernant la sécurité et la santé que doivent observer les Maîtres d'ouvrages lors de la construction de lieux de travail ;

- le Code du travail ;

- d'une façon générale, l'ensemble des textes réglementaires, administratifs et normatifs applicables à l'opération tant en ce qui concerne la nature des travaux à réaliser que le type d'établissement concerné et que la nature du marché de travaux passé.

2.2 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE CLOISONS /PLATRIERIE

2.2.1 CLOISONS EN PLATRE

- planitude locale 0.5mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 0.20) le plus en retrait

- planitude générale 5mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 2m) le plus en retrait
- implantation 5mm d'écart sur la ligne théorique
- verticalité 5mm d'écart sur la hauteur d'étage

2.2.2 PAREMENTS EN PLAQUES DE PLATRE CARTONNEES (ET CAS ASSIMILES)

- planitude locale 1mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 0.20) le plus en retrait
- planitude générale 5mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 2m) le plus en retrait
- horizontalité écart de 3mm/m sur le plan de référence, sans dépasser 1cm
- implantation 5mm d'écart sur la ligne théorique
- verticalité 5mm d'écart sur la hauteur d'étage

2.2.3 ENDUITS EN PLATRE

- planitude locale 1mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 0.20) le plus en retrait
- planitude générale 5mm d'écart entre le point le plus saillant et le point (règle de 2m) le plus en retrait
- verticalité 5mm d'écart sur la hauteur d'étage
- épaisseur pas d'épaisseur inférieure de plus de 2mm à l'épaisseur théorique

2.2.4 CLASSEMENT AU FEU:

L'ensemble des matériaux utilisés seront classés MO ou MI au regard de leur réaction au feu. L'entrepreneur fournira les certificats d'essais des comportements au feu.

Les éléments de suspension seront stables au feu 1 h. et ne doivent pas dégager de gaz toxiques sous l'action de la chaleur. Les suspentes des faux plafonds seront stables au feu 1/2 heure.

Les procès-verbaux d'essais du CSTB seront produits par l'entrepreneur pour tous les matériaux dont l'utilisation est envisagée.

2.2.5 QUALITE ACOUSTIQUE

La qualité acoustique des matériaux proposés devra pouvoir être justifiée par des essais réalisés par un laboratoire agréé.

En règle générale, le coefficient d'absorption moyen dans les fréquences audibles.

2.2.6 FIXATIONS

Les systèmes de fixation en sous face des planchers seront soumis à l'agrément préalable de l'organisme de contrôle. Les ossatures primaires ou secondaires des faux plafonds ne prendront jamais appui sur les murs et poteaux.

2.2.7 ACCESSOIRES DE MONTAGE

Les tiges filetées, suspentes, rails, clips, crochets et entretoises, seront galvanisés.

2.2.8 PAREMENTS DES MATERIAUX

Les matériaux mis en œuvre seront livrés entièrement finis avec revêtements comme suit :

- peinture ou revêtement plastique mince conservant aux matériaux leur pouvoir absorbant pour les dalles de fibres minérales.
- laque thermodurcissable, teinte au choix du maître d'œuvre, dans la gamme des nuances du fabricant pour les éléments métalliques.
- pour les profilés apparents, protection par laque thermodurcie, teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant.

2.3 PRESCRIPTION DE MISE EN ŒUVRE MENUISERIES INTERIEURES

2.3.1 FIXATIONS

Tous les éléments de fixation, tels que vis, rivets, agrafes, rondelles sont prévus en matériaux inoxydables.
Paumelles de grilles en acier étiré à souder. Bagues en laiton.

2.3.2 PROTECTION DES OUVRAGES

Tous les ouvrages du présent lot reçoivent une protection temporaire en vue du stockage, du transport, et de la pose.
Cette protection peut être assurée par bandes adhésives ou vernis préalable.

2.3.3 SERRURES

Les serrures seront à mortaiser ou en applique, pêne 1/2 tour en matériaux dont la température de fusion est supérieure à 900° C, compatibles avec l'utilisation d'un ferme-porte.
Organigramme : Néant cylindre s'ouvrant pour l'ensemble des portes.

2.3.4 FERME-PORTES

Les fermes-portes à freins hydrauliques seront, à vitesse de fermeture réglable, aptes à équiper des portes extérieures ou intérieures, lourdes et/ou coupe-feu.
Les portes concernées servant au désenfumage, des fermes-portes avec blocage à 90° sont à prévoir (précisé également sur les plans).

2.3.5 TOLERANCES ET JEUX

Applicables à toutes les menuiseries et ne devront pas être dépassées. Le jeu à la partie supérieure des portes sera égal à 1 mm au maximum.

2.4 CALEPINAGE FAUX PLAFONDS

Le calepinage des faux plafonds sera soumis à l'agrément préalable du maître d'œuvre.
L'arrêt des faux plafonds sur la périphérie ou de l'espace aménagé se fera toujours par l'intermédiaire d'un profil de rive formant joint creux. A ce sujet, les raccords en rives par « petits bouts » seront refusés.
Les faux plafonds comporteront des joints de dilatation correspondant à ceux de l'ossature des bâtiments.

Prescriptions générales :

- Les faux plafonds seront **implantés selon un calepinage rigoureux**, défini en coordination avec :
 - la trame des luminaires,
 - les éléments techniques (diffuseurs, détecteurs, trappes, bouches de soufflage, équipements suspendus),
 - les menuiseries, murs porteurs ou cloisonnements,
 - les axes de circulation ou d'alignement esthétique.
- Le **calepinage devra être validé** par la Maîtrise d'œuvre **avant exécution**. Aucun percement ou découpe ne pourra être réalisé sans accord préalable.
- Les **dimensions, formats, joints et trames** devront garantir une **lecture claire, régulière et symétrique**, en particulier dans les zones de réception du public ou à forte visibilité.
- Le positionnement des joints, lignes de coupe et éléments techniques devra **limiter les découpes non rectilignes, les petites chutes et les interstices visibles**.
- Des **plans de calepinage à l'échelle** devront être remis par l'entreprise pour validation **avant tout démarrage de pose**.

Contraintes d'exécution :

- Toutes les interfaces avec les autres corps d'état (CVC, CFO/CFA, plomberie, menuiserie...) devront être **parfaitement anticipées**, notamment pour le passage ou la réservation des réseaux.
- Les **plafonds devront être démontables ou équipés de trappes** d'accès aux réseaux en cas d'équipements

techniques en plénum.

- La **trame du plafond** devra être compatible avec les portées et entraxes des ossatures prévues par les fabricants.

Références normatives :

- NF DTU 58.1 (faux plafonds modulaires), DTU 25.41, Avis Techniques, prescriptions fabricant.

2.5 REBOUCHAGE DES RESERVATIONS

L'entreprise du présent lot devra le rebouchage de toutes les réservations, tant horizontales que verticales (PTT, TV et ÉLECTRICITÉ) dans parois.

Le degré coupe-feu devra être reconstitué suivant le classement approprié et justifié par PV.

Le rebouchage sera assuré soit :

Par un plâtre de type ignifugé.

Soit au mortier et finition et plâtre suivant l'épaisseur de rebouchage.

Soit avec différentes plaques Type BA 10, 13, 25... correspondant au degré coupe-feu préconisé par le maître d'œuvre.

Cet ensemble devra respecter la planimétrie ou la continuité des supports.

Soit par mousse ignifugée.

Soit par flocage.

Et suivant les préconisations du contrôleur technique.

Ces rebouchages seront particulièrement soignés et comprendront également, un traitement étanche sur les fourreaux.

2.6 PRESTATION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

Il est prévu la prise en charge complète du projet par l'Entreprise, depuis la conception accompagnant son offre jusqu'à la réception définitive des ouvrages.

Au titre du marché, l'Entreprise devra :

2.6.1.1 Les études de conception complètes, avec notamment :

- Les plans d'architecture aménagements intérieurs du bâtiment,
- Les plans d'exécution (EXE) avec les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques,
- Les implantations et réservations des arrivées des fluides – électricité, eau, assainissement,
- L'Entreprise devra tenir compte de toutes les préconisations émises par le contrôleur technique mandaté pour la conformité réglementaire, en amont du lancement en fabrication des équipements.

2.6.1.2 Le respect des normes constructives françaises et notamment :

- ERT (Établissement Recevant des Travailleurs) suivant le Code du Travail R 235-4 et l'arrêté du 5 août 1992,
- RT 2012 (à charge bailleur)
- Acoustique,
- Incendie,
- Handicapé,
- Hygiène et sécurité

2.6.2 ASSURANCES

L'entreprise titulaire du marché aura l'obligation de remettre à la Maitrise d'Ouvrage ses attestations d'assurances dans les conditions fixées à l'article 10 du contrat.

Dans le cas où l'entreprise titulaire du marché déléguerait une partie de ses ouvrages à une autre entreprise, en sous-traitance, elle aura l'obligation de communiquer sa demande de sous-traitances (documents insérés au DCE) à France Travail selon les dispositions de l'article 12.2 du contrat, ainsi que son attestation d'assurance.

3.1 INSTALLATION & PREPARATION DE CHANTIER

L'entreprise devra notamment :

- Prendre connaissance des lieux, **vérifier les accès, les contraintes de coactivité, les conditions de stockage**, et effectuer toutes les reconnaissances préalables utiles.
- Participer aux **réunions préparatoires** de chantier, organiser ses interventions selon le **planning général** et les consignes du coordinateur OPC ou du maître d'œuvre.
- Assurer, à ses frais, **l'installation provisoire de ses équipements** (échafaudages, protections, zones de stockage, alimentation provisoire, etc.).
- Installer et entretenir les dispositifs de **sécurité collective**, de **protection des ouvrages existants**, et de **signalisation de chantier** adaptés à son activité.
- Respecter les conditions définies par le **règlement de chantier**, notamment :
 - Horaires de travail,
 - Circulation dans les espaces communs,
 - Niveaux de bruit et de poussières,
 - Gestion des nuisances envers les usagers ou riverains.
- Assurer le **nettoyage régulier de ses zones d'intervention** et le repli complet de ses installations en fin de chantier.

Contraintes particulières :

- En cas de chantier en site occupé : précautions renforcées pour limiter les nuisances, sécuriser les accès, et maintenir la continuité d'usage des locaux.
- L'entreprise doit être autonome pour l'acheminement de ses matériaux et la gestion de ses déchets (hors prestations mutualisées précisées au compte prorata).
- Aucun stockage ne sera autorisé en dehors des zones validées par le maître d'ouvrage.

Références :

- Code du travail (sécurité, signalisation, coactivité),
- DTU en vigueur selon nature des travaux,
- Plan de prévention (si applicable), règlement de chantier.

3.1.1 INSTALLATION CHANTIER & BASE VIE.

3.1.1.1.1 Fourniture et pose de panneau de chantier format A0

Avec le nom des divers intervenants, compris :

- socle, mise en place, fixation, calage
- montage, démontage en fin de chantier, double transport, etc...
- En 1 exemplaire format A0,

Suivant plan d'installation de chantier à réaliser par l'entreprise.

3.1.1.1.2 Fourniture et mise en œuvre de clôture de chantier

Sans objet

3.1.1.1.3 Fourniture et pose de panneaux de chantier interdits au public pour condamnation pendant chantier

Suivant plan d'installation de chantier à réaliser par l'entreprise.

3.1.1.1.4 Fourniture et mise en place d'une base vie

Voir CCFT lot 00.

3.1.2 GESTION ADMINISTRATIVE & ETUDES PREALABLES

3.1.2.1 Études préalables, EXE

L'entreprise générale a une mission EXE et transmettra tous les documents relatifs à cette mission.

3.1.2.2 DOE

La fourniture du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) fait partie des prestations dues au titre du présent marché.

Ce dossier doit comprendre (liste non exhaustive) :

- Les plans correspondant à l'exécution tels que construit,
- Les caractéristiques exactes des matériaux et matériels mis en œuvre,
- Tous les Procès-Verbaux (PV) requis garantissant les qualités des matériaux et matériels,
- Les fiches relatives aux essais effectués in situ (document C.O.P.R.E.C),
- Le dossier comprendra l'ensemble des documents en PDF, et exécutables (.dwg. xls. Word...).

Ce dossier sera remis par l'Entreprise 30 jours après la réception des travaux, sous format suivant :

- Deux exemplaires papiers,
- Deux clés USB,
- Version dématérialisée (envoi Wetransfer ou équivalent)

Ce dossier sera également communiqué au coordonnateur SPS – Sécurité et de Protection de la Santé - pour finalisation du DIUO – **Dossier d'Intervention Ulérieur** sur l'**Ouvrage**.

3.1.3 COMPTE PRORATA

La gestion du compte prorata est à charge du lot 01.

Voir description au CCFTG Lot 00.

3.2 'OUVRAGE DE CLOISONS ET PLÂTRERIE

Relevé hauteur suivant visite, plans et localisation à vérifier.

HSD à vérifier PM 3.10 m

HSP à prévoir PM 2.50 m

3.2.1 CLOISONS SECHES

Le présent article concerne la **fourniture et la mise en œuvre de cloisons sèches intérieures**, réalisées sur ossature métallique, avec ou sans isolation, en plaques de plâtre. Ces ouvrages ont pour fonction la **distribution des espaces**, le **compartimentage**, l'**isolation acoustique ou thermique**, ou encore la **résistance au feu** selon les cas.

3.2.1.1 Cloison placo hydro de plancher à plancher

 Cloison placo hydro de plancher à plancher

Les travaux comprennent la **fourniture et la mise en œuvre d'une cloison en plaques de plâtre hydrofuges**, réalisée **de plancher à plancher**, conformément aux plans architecte et aux normes en vigueur.

Les prestations incluent :

- **Fourniture et pose de l'ossature métallique** (rails et montants type 48/70/90 mm selon plans), fixée mécaniquement en tête et en pied, avec bandes résilientes pour traitement acoustique et anti-vibratile.
- **Vissage des plaques de plâtre hydrofuges (type H1 / HAB)** en simple ou double parement selon spécifications, y compris découpes, ajustements et traitement des jonctions périphériques.
- **Mise en œuvre de l'isolant** dans l'ossature (laine minérale ou équivalent), pour amélioration acoustique et thermique.
- **Jointoiement complet** : bandes, enduits, ponçage, reprise des angles et finitions prêtes à peindre.

- **Traitement des points singuliers** : passages techniques, boîtiers électriques, renforts, réservations, incorporations, conformément aux prescriptions des autres lots.
- **Évacuation des déchets et nettoyage soigné** de la zone de travail.
- **Compris bande armée** dans les angles saillants, et arrêtes métalliques au droit des portes à créer dans les cloisons.

La cloison devra répondre aux exigences :

- **d'humidité** : plaques hydrofuges adaptées aux locaux EB/EB+
- **de stabilité et de planéité** conformément au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.2.1.2 Cloison coupe-feu 1h placo de plancher à plancher

Cloison coupe-feu 1h placo de plancher à plancher

Les travaux du présent article comprennent la **fourniture et la mise en œuvre d'une cloison coupe-feu de degré CF 1 heure (EI 60)**, réalisée en plaques de plâtre sur ossature métallique, conformément à la réglementation en vigueur et aux prescriptions du présent CCFT.

L'ensemble des cloisons sont dûes de dalle à dalle.

Constitution de la cloison

La cloison sera constituée :

- d'une **ossature métallique** en acier galvanisé (rails et montants), dimensionnée conformément aux Avis Techniques et DTU en vigueur,
- de **plaques de plâtre coupe-feu** (type Placoflam® ou équivalent), disposées de part et d'autre de l'ossature, en simple ou double parement selon le système retenu,
- d'un **isolant intérieur** (laine minérale ou équivalent) contribuant aux performances feu et acoustiques, si requis par le système validé.
- **Compris bande armée** dans les angles saillants, et arrêtes métalliques au droit des portes à créer dans les cloisons.

L'ensemble devra correspondre à un **système complet validé par procès-verbal de classement au feu**, délivré par un laboratoire agréé, garantissant un **classement EI 60 minimum**.

Mise en œuvre

La mise en œuvre sera réalisée conformément :

- aux **DTU en vigueur** (notamment DTU 25.41),
- aux prescriptions du fabricant,
- aux règles de l'art.

Une attention particulière sera portée :

- à la continuité de la cloison jusqu'aux ouvrages porteurs (planchers, plafonds, murs),
- au **traitement coupe-feu des jonctions, traversées de réseaux et réservations** (manchons, mastics ou dispositifs coupe-feu certifiés),
- à l'étanchéité des raccords afin de garantir le maintien du degré coupe-feu.

Finitions

Les joints entre plaques seront traités avec bandes et enduits adaptés aux plaques coupe-feu.

Les parements seront livrés **prêts à peindre**, sans défauts apparents.

L'ensemble des renforts d'arrêtes au droit des menuiseries est prévu dans le présent poste.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.2.1.3 'BOUCHAGE AU PLÂTRE DIVERS ET FINITIONS

- Le **rebouchage des percements**, trous, saignées, tranchées murales,
- Le **calfeutrement au plâtre** autour des gaines ou réseaux traversant les parois,
- Le **traitement des joints non standards** entre ouvrages de nature différente (maçonnerie / plaque de plâtre),
- Le **reprise des angles, arrêtes de cloisons, trémies, retours**,
- Le **rebouchage des anciennes fixations**, chevilles, trous de scellement,
- Le **lissage localisé** pour remise à niveau avant finition (enduit et peinture).

Matériaux :

- Plâtre de rebouchage ou plâtre gros, conforme à la norme **NF EN 13279-1**,
- Adjuvants compatibles selon support (accroche sur béton ou maçonnerie),
- Éventuellement : mortier-colle fibré ou enduit de rebouchage spécifique selon cas particulier.

3.2.1.4 FOURNITURE ET POSE BAGUETTES D'ANGLE

Baguette d'angle en aluminium, en pose collée, pour protection des angles saillants en placo.

Fourniture et mise en œuvre de **baguettes d'angle en aluminium**, destinées à la **protection et à la finition des angles saillants** des cloisons et doublages en plaques de plâtre.

Les prestations comprennent :

- **Fourniture des profilés d'angle** en aluminium anodisé ou laqué, section standard adaptée aux épaisseurs de plaques (type 10–12,5 mm).
- **Coupe à dimension** et ajustement précis pour continuité parfaite sur toute la hauteur de la cloison.
- **Pose collée** ou avec mastic-colle adapté au support, garantissant un maintien durable et une finition nette.
- **Traitement des joints** autour des baguettes : enduit, marouflage, ponçage et finitions prêtes à peindre.
- **Protection des ouvrages environnants** et nettoyage en fin d'intervention.

La mise en œuvre sera conforme au **DTU 25.41**, aux prescriptions du fabricant des profilés, et aux règles de l'art en vigueur.

3.2.1.5 Cloison placo SAA 120 de plancher à plancher

Cloison placo SAA 120 de plancher à plancher

Le présent article définit les prescriptions relatives à la fourniture et à la mise en œuvre de cloisons de type **SAA 120** (cloison sèche acoustique et/ou coupe-feu selon performance recherchée).

L'ensemble des cloisons sont dûes de dalle à dalle.

Caractéristiques techniques

- Type : cloison **SAA 120 mm** (ossature métallique + double parement BA13 de chaque côté, avec isolant).
- Ossature : montants et rails métalliques en acier galvanisé, largeur **90 mm à 100 mm**, entraxe selon prescriptions du fabricant.
- Parements :
 - 2 plaques de plâtre BA13 (type A – NF EN 520) de chaque côté,
 - plaques hydrofuges (H1) si pose en locaux humides.
- Épaisseur totale : **environ 120 mm**.
- Remplissage : laine minérale (laine de roche ou laine de verre) sur toute l'épaisseur de l'ossature.
- Performances :
 - **Acoustique** : affaiblissement ≥ 50 dB (selon mise en œuvre).
 - **Résistance au feu** : EI 60 possible selon configuration validée par PV (à préciser selon locaux).

Mise en œuvre

- Pose conforme au **DTU 25.41** et aux prescriptions du fabricant (Placo, Siniat, Knauf ou équivalent validé).
- Fixation par vissage des plaques sur ossature métallique.
- Joints traités et enduits conformément aux règles de l'art.
- Réservations et découpes propres pour passage des réseaux et appareillages.
- Respect des prescriptions acoustiques et coupe-feu (calfeutrements, bandes résilientes en pied et tête, etc.).
- **Compris bande armée** dans les angles saillants, et arrêtes métalliques au droit des portes à créer dans les cloisons.

Réception

- Vérification de la planéité, de la verticalité et de la rigidité.
- Contrôle de la continuité du parement et du traitement des joints.
- Conformité aux performances acoustiques et coupe-feu attendues (attestations ou PV fournis par l'entreprise).

L'ensemble des renforts d'arrêtes au droit des menuiseries est prévu dans le présent poste.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.2.1.6 Cloisons SAA 120 en partie haute du mur mobile

Cloison placo SAA120 en partie haute du mur mobile

Le présent article définit les prescriptions relatives à la fourniture et à la mise en œuvre de cloisons de type **SAA 120** (cloison sèche acoustique et/ou coupe-feu selon performance recherchée).

L'ensemble des cloisons sont dûes de dalle à dalle.

Caractéristiques techniques

- Type : cloison **SAA 120 mm** (ossature métallique + double parement BA13 de chaque côté, avec isolant).
- Ossature : montants et rails métalliques en acier galvanisé, largeur **90 mm à 100 mm**, entraxe selon prescriptions du fabricant.
- Parements :
 - 2 plaques de plâtre BA13 (type A – NF EN 520) de chaque côté,
 - plaques hydrofuges (H1) si pose en locaux humides.
- Épaisseur totale : **environ 120 mm**.
- Remplissage : laine minérale (laine de roche ou laine de verre) sur toute l'épaisseur de l'ossature.
- Performances :
 - **Acoustique** : affaiblissement ≥ 50 dB (selon mise en œuvre).
 - **Résistance au feu** : EI 60 possible selon configuration validée par PV (à préciser selon locaux).

Mise en œuvre

- Pose conforme au **DTU 25.41** et aux prescriptions du fabricant (Placo, Siniat, Knauf ou équivalent validé).
- Fixation par vissage des plaques sur ossature métallique.
- Joints traités et enduits conformément aux règles de l'art.
- Réservations et découpes propres pour passage des réseaux et appareillages.
- Respect des prescriptions acoustiques et coupe-feu (calfeutrements, bandes résilientes en pied et tête, etc.).

Réception

- Vérification de la planéité, de la verticalité et de la rigidité.
- Contrôle de la continuité du parement et du traitement des joints.
- Conformité aux performances acoustiques et coupe-feu attendues (attestations ou PV fournis par l'entreprise).

L'ensemble des renforts d'arrêtes au droit des menuiseries est prévu dans le présent poste.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.2.1.1 Enduit plâtre et finition poteaux béton

Les travaux comprennent la réalisation d'un enduit plâtre et parfaite finition sur poteaux béton laissés bruts par le bailleur

Objectif finition parfaitement lisse (rebouchage et lissage de l'ensemble des aspérités).

Pour finition prête à peindre.

Localisation : selon le carnet graphique.

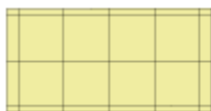
3.3 OUVRAGE DE FAUX-PLAFOND

L'ensemble des matériaux utilisés seront classés M0 ou M1 au regard de leur réaction au feu. L'entrepreneur fournira les certificats d'essais des comportements au feu.

Les éléments de suspension seront stables au feu 1 h. et ne doivent pas dégager de gaz toxiques sous l'action de la chaleur. Les suspentes des faux plafonds seront stables au feu 1/2 heure.

Les procès-verbaux d'essais du CSTB seront produits par l'entrepreneur pour tous les matériaux dont l'utilisation est envisagée.

3.3.1 Fourniture et pose de faux-plafond 60*60*4cm HSFP 2.50



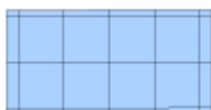
Fourniture et pose de faux-plafond 60*60*4cm
HSFP 2.50

Fourniture et pose de faux plafonds suspendus démontables en dalle de type BLANKA DB43, ou équivalent, disposant des caractéristiques suivantes :

- Dimensions des dalles 600 x 600 mm x 40 mm
- Hauteur sous faux plafond : **HSFP = 2,50 m.**
 - Performances $D_{n,f,w} = 43$, $R_w = 22$, $\alpha_w = 90$
- Panneau en laine de roche
- Face visible : blanc
- Réaction au feu Euroclass A1.
- Ossature porteuse apparente laqués blancs.
- Profils apparents T24 laqués blancs.
- Rails porteurs en tôle d'acier zinguée laquée
- Cornière de rive en tôle zinguée laquée blanc
- Suspension par tiges filetées zinguées, vis zinguées et chevilles en acier
- Pièces de croisement des rails
- Compris toutes découpes, surfaces biaises, équipements techniques divers, etc...
- Compris raccords au faux-plafond existant conservé
- Adaptation des faux-plafonds existants pour une parfaite continuité des ossatures et du calepinage avec le nouveau faux-plafond (si cas de figure).
- La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions des normes NFP 682031&2, DTU 58-1, DTU 40-31, DTU 40-31 et autres textes en vigueur selon la nature des locaux
- Découpe pour incorporation de luminaires, renforts d'ossature nécessaire pour les équipements particuliers en plafonds (luminaires, ventilations, etc ...)
- Compris toutes découpes et sujétions de mise en œuvre pour une parfaite finition de l'ouvrage

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.2 Fourniture et pose de faux-plafond 60*60*4cm POUR LOCAUX HUMIDES HSFP 2.50



Fourniture et pose de faux-plafond 60*60*4cm
Pour locaux humides
HSFP 2.50

Le présent article concerne la **fourniture et la mise en œuvre d'un faux-plafond modulaire** en dalles 60 × 60 cm, spécifiquement adapté aux **locaux humides**, installé à une hauteur sous faux-plafond de **2,50 m**.

Constitution du système :

- **Ossature métallique apparente** type T24 ou T15, galvanisée ou laquée blanc, compatible locaux humides, comprenant :
 - profilés porteurs,
 - profilés secondaires,
 - suspentes, cavaliers et accessoires de stabilisation.
- **Dalles 60 × 60 × 4 cm** pour locaux humides (type HR/Humidity Resistant ou équivalent), en matériau minéral, composite ou PVC selon prescriptions, présentant :
 - une **résistance élevée à l'humidité** ($RH \geq 95 \%$),
 - une tenue dimensionnelle stable,
 - une finition blanche lisse ou micro-perforée selon dossier.
- **Suspentes réglables** assurant une mise à niveau précise et un respect de la cote de 2,50 m sous faux-plafond.

Prestations comprises :

- **Traçage et repérage** des niveaux.

- **Pose complète de l'ossature** : fixation des porteurs, mise à niveau, équerrage, pose des profils secondaires et renforts éventuels au droit des équipements techniques (luminaires, gaines, détecteurs).
- **Découpe et pose des dalles** 60 × 60 × 4 cm, incluant toutes les découpes en périphérie et au droit des gaines, réseaux et réservations.
- **Intégration des éléments techniques** fournis par d'autres lots (éclairage, ventilation), y compris cadres de renfort si nécessaire.
- **Calfeutrements périphériques**, et traitement des jonctions murs/plafond.
- **Nettoyage final** et remise en état de la zone.

Exigences de performance :

- Adaptation aux **locaux humides** : stabilité dans des ambiances RH > 90 %.
- Respect du **niveau de finition** défini par la maîtrise d'œuvre.
- **Planéité et alignement** parfaits du faux-plafond sur l'ensemble de la surface.

Localisation : selon le carnet graphique.

3.3.3 'FOURNITURE ET POSE DE FAUX-PLAFOND 60*60CM HSFP 2.50 – DALLES COLOREES

Au R+3, il est attendu un pourcentage de dalles colorées (références dalles dito 3.3.1), d'environ 1 dalle pour 9.

3.3.4 BARRIERES DE PROTECTION PHONIQUES



Barrière acoustique en plenum

Barrière acoustique du type Rockfon Acoustimass ou équivalent,

- panneau rigide en laine de roche, revêtu aux 2 face d'un complexe en aluminium
- épaisseur 80mm
- classement de réaction au feu : A1
- affaiblissement acoustique : $R_w(C; C_{tr})$ 19dB (-1, -3)

La pose à la verticale en une couche simple, au-dessus des cloisons modulaires, sur toute la hauteur du plénum des faux-plafonds (du faux-plafond jusque sous la dalle).

La liaison parfaite avec les parements voisins, notamment les parties hautes seront découpées et adaptées aux retombées des poutres, afin de réaliser une liaison parfaite avec la sous-face de la dalle

Les découpes et réservations diverses pour passage des réseaux existants et à créer comprises.

Le traitement des joints par bandes adhésive du type Scotch Aluminium Acoustimass.

Les coupes, chutes, calages et toute adaptation selon nécessité.

Toutes sujétions pour une mise en œuvre parfaite.

Localisation : selon le carnet graphique.